

09 sep 2022 -15:03

## Conseil des ministres du 9 septembre 2022

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 9 septembre 2022, sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Pieter-Jan Devos  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 10  
[pieter-jan.devos@premier.fed.be](mailto:pieter-jan.devos@premier.fed.be)

Elise Goethals  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 22  
[elise.goethals@premier.fed.be](mailto:elise.goethals@premier.fed.be)

Maxime Darge  
Service Rédaction  
+32 471 84 21 87  
[maxime.darge@premier.fed.be](mailto:maxime.darge@premier.fed.be)

09 sep 2022 -15:03

Appartient à Conseil des ministres du 9 septembre 2022

## Concession pour l'exploitation de l'offre de services audiovisuels et techniques à l'IPC - Résidence Palace

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour une concession de services pour l'exploitation de l'offre de services audiovisuels et techniques au Centre de Presse International - Résidence Palace.

La concession de services actuelle pour l'exploitation de l'offre de services audiovisuels et techniques au profit des utilisateurs et la maintenance des installations au Centre de Presse International - Résidence Palace est arrivée à échéance le 30 juillet 2022. Vu qu'il n'était pas possible de conclure un nouveau contrat avant la date d'échéance, il a été décidé de prolonger une troisième fois le contrat existant jusqu'au 31 décembre 2022 et de prévoir la possibilité de prolonger à nouveau le contrat de concession jusqu'au 30 avril 2023 au plus tard si un nouveau contrat n'est pas conclu avant le 31 décembre 2022. Le Conseil des ministres a pris acte de cette prolongation.

Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la désignation d'un nouveau concessionnaire pour l'exploitation et le support complet des installations techniques et audiovisuelles du Centre de Presse International - Résidence Palace. Ce contrat de concession aura une durée indicative de dix ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre  
Rue de la Loi, 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>  
[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)

09 sep 2022 -15:03

Appartient à Conseil des ministres du 9 septembre 2022

## Projet de circulaire concernant la vaccination contre le Covid-19 pour les fonctionnaires fédéraux

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire concernant la vaccination contre le coronavirus (Covid-19) à l'automne 2022 pour les membres du personnel de la fonction publique administrative fédérale.

Le présent projet de circulaire propose de réactiver les mesures relatives à l'octroi d'une dispense de service pour la vaccination et pour l'accompagnement d'enfants mineurs lors de la vaccination pour la période allant du 1er septembre au 31 décembre 2022.

Cette proposition s'inscrit dans le prolongement de la décision d'offrir à chaque citoyen la possibilité de recevoir un booster automnal et d'administrer ces rappels dans les centres de vaccination.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Alban Brian  
Porte-parole (FR)  
+32 470 70 17 99  
[alban.brian@desutter.fed.be](mailto:alban.brian@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole (NL)  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)



09 sep 2022 -15:03

Appartient à Conseil des ministres du 9 septembre 2022

## Contribution belge à l'Administered Account for Ukraine du FMI

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la contribution belge à l'*Administered Account for Ukraine* du Fonds monétaire international (FMI).

En avril 2022, un *Administered Account for Ukraine* a été ouvert par le FMI. Un compte administré est un compte géré par le FMI sur lequel les donateurs peuvent déposer des fonds qui sont ensuite utilisés dans un but précis. Dans ce cas, il s'agit d'une aide à l'Ukraine pour stabiliser l'économie du pays.

Concrètement, l'*Administered Account for Ukraine* permettra d'acheminer les dons et les prêts des États membres, de leurs institutions officielles et des agences et organisations intergouvernementales afin d'aider l'Ukraine à faire face à sa balance des paiements et à ses besoins budgétaires.

Dans ce contexte, le Conseil des ministres approuve une contribution de 5 millions d'euros par redistribution de la provision interdépartementale Ukraine.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)



09 sep 2022 -15:03

Appartient à Conseil des ministres du 9 septembre 2022

## Nomination d'un membre du conseil d'administration du Théâtre royal de la Monnaie

Sur proposition de la ministre des Institutions culturelles fédérales Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant démission et nomination dun membre du conseil d'administration du Théâtre royal de la Monnaie.

Mme Cathy Min Jung est nommée membre du conseil d'administration du Théâtre royal de la Monnaie en remplacement de Mme Laurette Onkelinx, dont elle achèvera le mandat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

Steve Detry  
Porte-parole (FR)  
+32 473 56 77 04  
[steve.detry@diplobel.fed.be](mailto:steve.detry@diplobel.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@diplobel.fed.be](mailto:elke.pattyn@diplobel.fed.be)

09 sep 2022 -15:03

Appartient à Conseil des ministres du 9 septembre 2022

## Désignation du directeur adjoint de l'Institut de formation judiciaire

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à désigner le directeur adjoint de l'Institut de formation judiciaire.

Charles-Eric Clesse, auditeur du travail près de l'auditorat du Hainaut, est nommé directeur adjoint pour un terme de six ans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre  
de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
contact@teamjustitie.be

Kristel Janssen  
Porte-parole (FR)  
+32 479 49 69 77  
kristel@teamjustitie.be

Edward Landtsheere  
Porte-parole (NL)  
+32 479 44 93 29  
edward@teamjustitie.be

09 sep 2022 -15:03

Appartient à Conseil des ministres du 9 septembre 2022

## Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de trois marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des dossiers suivants :

- un marché public relatif à l'acquisition de 38 citernes à eau, comprenant la formation et la documentation, dans le cadre du Plan de redémarrage et de transition
- un marché public relatif à l'acquisition initiale de munitions pour les systèmes *BOFORS Medium Caliber Naval Gun*, via la *NATO Support and Procurement Agency (NSPA)*
- un accord-cadre de 87 mois pour l'entretien du linge et de l'équipement au profit des unités de la Défense et de la Police intégrée

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense  
Rue Lambermont, 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 441 52 00  
<https://dedonder.belgium.be>  
[ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Rodolphe Polis  
Porte-parole (FR)  
+32 478 33 57 35  
[rodolphe.polis@mil.be](mailto:rodolphe.polis@mil.be)

Cédric Maes  
Porte-parole (NL)  
+32 479 34 79 23  
[cedric.maes@mil.be](mailto:cedric.maes@mil.be)

09 sep 2022 -15:03

Appartient à Conseil des ministres du 9 septembre 2022

## Modernisation des outils de gestion de crises consulaires au SPF Affaires étrangères

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé le programme de modernisation des outils de gestion de crises consulaires au SPF Affaires étrangères, qui met en oeuvre le volet "investissements" du plan de relance et de transition

Le programme de modernisation s'inscrit dans la volonté de tenir compte des nouveaux outils technologiques et de communication, de moderniser les opérations de collecte et de traitement des données, pour faciliter et améliorer les opérations de gestion de crises, que ce soit au niveau du centre de crise des Affaires étrangères, au niveau des postes consulaires impliqués et au niveau des citoyens. Plus généralement, le programme s'inscrit dans le cadre de l'effort soutenu de transition digitale du gouvernement et de rapprochement numérique envers les citoyens.

Il s'agit de moderniser le call center et de créer une application conviviale.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi d'un budget d'un million d'euros, prévu dans le cadre du plan d'investissement d'octobre 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

Steve Detry  
Porte-parole (FR)  
+32 473 56 77 04  
[steve.detry@diplobel.fed.be](mailto:steve.detry@diplobel.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@diplobel.fed.be](mailto:elke.pattyn@diplobel.fed.be)



09 sep 2022 -15:03

Appartient à Conseil des ministres du 9 septembre 2022

## Enregistrement des réfugiés ukrainiens : nouvelle prise en location du Palais 8 au Heysel

Sur proposition du secrétaire d'Etat en charge de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prise en location partielle du Palais 8, du Hall Astrid et d'une zone extérieure du Heysel afin d'y installer temporairement le centre d'enregistrement des réfugiés ukrainiens à Bruxelles.

Le contrat de bail avec Brussels Expo pour la location du palais 8, ainsi que le Hall Astrid et la zone extérieure, se terminera le 25 octobre 2022, car le palais est contractuellement réservé pour un autre projet à partir de cette date.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Koen Peumans  
Porte-parole  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@michel.fed.be](mailto:koen.peumans@michel.fed.be)



09 sep 2022 -15:03

Appartient à [Conseil des ministres du 9 septembre 2022](#)

## Création de la plateforme Virusbank

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'octroi d'un subside pour la plateforme Virusbank, une plateforme de recherche de pointe pour une meilleure préparation aux épidémies et pandémies virales.

La plateforme Virusbank a pour but d'accélérer le développement de solutions (bio)pharmaceutiques préventives et thérapeutiques contre les virus (et les familles de virus) à potentiel épidémique et pandémique et de consolider le rôle de la Belgique dans ce domaine au niveau européen afin de garantir un niveau de préparation élevé pour le contrôle des infections émergentes ou ré-émergentes. La plateforme disposera de toute l'expertise et des modèles nécessaires en interne pour la découverte, la recherche et le développement d'interventions (bio)pharmaceutiques (vaccins, anticorps et antiviraux à petites molécules) contre les virus existants, ainsi que des systèmes modèles prêts pour une action immédiate lorsqu'un nouveau virus au profil inquiétant apparaît.

L'infrastructure de la plateforme Virusbank sera mise en place par la *Katholieke Universiteit Leuven Research & Development*, consistant en la collaboration étroite entre le laboratoire de virologie, le laboratoire *Antiviral Drug & Vaccine Research* et le *Center for Drug Design and Discovery* de l'Institut Rega. Un contrat sera conclu entre la *Katholieke Universiteit Leuven Research & Development* et le SPF Santé publique, reprenant des dispositions relatives à la partie technique et fonctionnelle ainsi qu'aux obligations associées portant notamment sur les collaborations nationales et internationales ainsi que la propriété intellectuelle.

Le projet d'arrêté royal octroie un subside de de 20 millions d'euros la *Katholieke Universiteit Leuven Research & Development* pour la mise en place de la plateforme.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

09 sep 2022 -15:03

Appartient à Conseil des ministres du 9 septembre 2022

**Avantages complémentaires en matière de pension de retraite aux personnes qui exercent une fonction de management ou d'encadrement dans des organismes d'intérêt public**

Sur proposition de la ministre des Pensions Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant les avantages complémentaires en matière de pension de retraite aux personnes désignées pour exercer une fonction de management ou d'encadrement dans des organismes d'intérêt public non affiliés au pool des parastataux.

La loi du 4 mars 2004 règle l'octroi des avantages complémentaires en matière de pension de retraite pour les titulaires des fonctions de management ou d'encadrement dans un service public et contient des dispositions définissant l'octroi, le calcul et le financement des avantages complémentaires auxquels ces personnes ont droit.

Toutefois, les titulaires des fonctions de management ou d'encadrement dans des organismes d'intérêt public non affiliés au pool des parastataux ne relevaient pas du champ d'application de la loi du 4 mars 2004. En 2019, le champ d'application de cette loi a été élargi, mais l'avantage complémentaire n'a été accordé que pour les mandats à compter du 1er janvier 2019. Dans son arrêt du 18 mars 2021, la Cour constitutionnelle a ensuite annulé cette décision.

Compte tenu de l'arrêt de la Cour constitutionnelle, le présent avant-projet de loi prévoit les mesures suivantes pour les titulaires des fonctions de management ou d'encadrement dans des organismes d'intérêt public :

- leurs périodes de mandat antérieures au 1er janvier 2019 ne sont prises en compte qu'à condition que les cotisations personnelles soient versées au Service fédéral des pensions dans les six mois qui suivent la publication de cette loi au Moniteur belge
- les intérêts au taux de 3,50% ne sont calculés sur les cotisations personnelles qu'à partir du premier jour du mois qui suit leur versement

Après négociations syndicales, l'avant-projet de loi sera transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris  
Avenue de la Toison d'or, 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 64 84  
<https://lalieux.belgium.be>  
[info@lalieux.fed.be](mailto:info@lalieux.fed.be)

Delphine Van Bladel  
Porte-parole  
+32 476 60 02 61  
[delphine.vanbladel@lalieux.fed.be](mailto:delphine.vanbladel@lalieux.fed.be)

09 sep 2022 -15:03

Appartient à [Conseil des ministres du 9 septembre 2022](#)

## Contribution aux frais de la Commission des jeux de hasard pour 2023

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal qui fixe la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard, pour 2023.

Cette contribution est due par les titulaires de licences de classe A, A+, B, B+, C, E, F1, F1+, F2, G1 et G2. Les contributions pour 2023 sont les suivantes :

- licence de classe A : 22.085 euros
- licence de classe A+ : 11.042 euros
- licence de classe B : 11.042 euros
- licence de classe B+ : 11.042 euros
- par jeu automatique de classe A : 714 euros, avec un minimum de 21.475 euros
- licence de classe C : 752 euros
- licence de classe E (entretien, réparation ou équipement) : 3.682 euros
- licence de classe E (services de la société de l'information) : 12.603 euros
- licence de classe E (placement, par tranche de 50 appareils) : 1.842 euros
- licence de classe F1 : 12.603 euros
- licence de classe F1+ : 12.603 euros
- licence de classe F2 dans un établissement de jeux de hasard de classe IV : 3.780 euros
- licence de classe F2 en dehors d'un établissement de jeux de hasard de classe IV : 1.737 euros
- jeux automatiques dans un établissement de jeux de hasard de classe IV : 446 euros
- licence de classe G1 : 22.085 euros
- licence de classe G2 : 123 euros

Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé un avant-projet de loi portant confirmation de cet arrêté royal en projet.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre  
de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
contact@teamjustitie.be

Kristel Janssen  
Porte-parole (FR)  
+32 479 49 69 77  
kristel@teamjustitie.be

Edward Landtsheere  
Porte-parole (NL)  
+32 479 44 93 29  
edward@teamjustitie.be

09 sep 2022 -15:03

Appartient à Conseil des ministres du 9 septembre 2022

## Chiffres du budget économique 2022

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2022, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN), en application de la loi du 21 décembre 1994.

La guerre en Ukraine et les sanctions contre la Russie ont fortement dégradé les perspectives économiques. La Russie est non seulement un important exportateur d'énergie, mais aussi, et tout comme l'Ukraine, de produits agricoles. En dehors de la zone de conflit, c'est l'Europe qui est la plus durement touchée par ces hostilités, en raison de sa proximité géographique et de sa dépendance à l'égard de la Russie pour son approvisionnement en énergie. Dans ce contexte, les présentes prévisions tablent sur une contraction limitée de l'activité économique dans la zone euro au quatrième trimestre de 2022 (-0,3 %) et au premier trimestre de 2023 (-0,2 %). À partir du deuxième trimestre, l'activité économique s'accélérerait, progressant de 0,4 % à 0,5 % par trimestre. Sur base annuelle, la croissance du PIB de la zone euro devrait encore atteindre 2,9 % en 2022, grâce à un solide premier semestre, mais tomberait à 0,4 % l'an prochain. Les présentes perspectives sont entourées de risques qui sont majoritairement négatifs. L'inquiétude concernant l'approvisionnement en énergie pourrait entraîner une nouvelle hausse des prix du gaz et de l'électricité.

Malgré la forte hausse des prix des matières premières et les perturbations des chaînes d'approvisionnement, la croissance du PIB belge a bien résisté au premier trimestre de 2022 (0,5 %). Elle s'est affaiblie, mais tout en demeurant positive, au deuxième trimestre (0,2 %) et devrait se maintenir au troisième trimestre (0,2 %). La flambée de l'inflation devrait peser le plus lourdement sur l'économie belge lors du quatrième trimestre de 2022 et du premier trimestre de 2023, au cours desquels la croissance économique serait à l'arrêt. Il en résulte une croissance du PIB belge de 2,6 % en 2022 et 0,5 % en 2023.

L'inflation belge est passée de 0,3 % en janvier 2021 à un peu moins de 10 % en août 2022. Cette flambée s'explique, certes, principalement par l'évolution des prix de l'énergie, mais les prix de l'énergie et la hausse des salaires (due à l'indexation automatique des salaires) se répercutent de plus en plus sur les prix des autres biens et services. Dans le courant de 2023, l'inflation devrait s'orienter à la baisse. Les prix de l'énergie devraient rester élevés mais fléchir quelque peu après l'hiver. En outre, les prix des matières premières alimentaires sont, depuis un certain temps déjà, en baisse. L'inflation serait particulièrement élevée tant cette année (9,4 %) que l'année prochaine (6,5 %). La croissance de l'indice santé serait légèrement inférieure à l'inflation en 2022 (9,1 %) et légèrement supérieure en 2023 (7,0 %). Les prochains dépassements de l'indice pivot devraient intervenir en octobre 2022, décembre 2022, février 2023 et juillet 2023.

Le marché du travail s'est très rapidement remis du choc causé par la crise sanitaire. Durant le premier

semestre de cette année aussi, l'emploi a continué de progresser très nettement. La croissance de l'emploi devrait sensiblement ralentir durant les deux prochains trimestres et ne rebondir que modérément par la suite. En moyenne annuelle, la progression de l'emploi intérieur serait particulièrement soutenue cette année (+100 000 personnes) mais ne dépasserait pas 39 000 personnes l'an prochain. En moyenne annuelle, le chômage diminuerait de 16 000 personnes cette année mais repartirait légèrement à la hausse en 2023 (+3 000 personnes).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de  
l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)